





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2021-569**

**Séance publique du**

**7 mai 2021**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210507- lmc1194352-DE-1-1
Date de signature : 12/05/2021
Date de réception : mercredi 12 mai 2021
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : MISE A JOUR DE LA DELIBERATION N°2011-49 DU 31/01/2011 PORTANT NOUVEAU  
REGIME D'INDEMNISATION DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES A LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE**

Le 7 mai 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 30/04/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Madame Amandine JANER, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Philippe KLEIN.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Françoise TERME.  
Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources Humaines et  
Services aux Publics  
Direction Carrières et Rémunérations

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 MAI 2021

**Nomenclature : 4.1**

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Maryse JOISSAINS MASINI  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : Madame Françoise COURANJOU

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : MISE A JOUR DE LA DELIBERATION N°2011-49 DU 31/01/2011 PORTANT  
NOUVEAU REGIME D'INDEMNISATION DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES A LA VILLE  
D'AIX-EN-PROVENCE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la pandémie de COVID 19, le centre de vaccination du Val de L'Arc fait appel à des infirmiers. Afin de pouvoir rémunérer leurs heures supplémentaires, la Ville doit mettre à jour la délibération n° 2011-49 du 31/01/2011 qui instaurait un nouveau régime d'indemnisation des heures supplémentaires afin de se conformer à l'évolution de la réglementation en la matière.

Cette délibération nécessite d'être mise à jour pour les missions ou fonctions accomplies par des agents de catégorie A de la filière médico-sociale relevant du cadre d'emploi d'infirmier en soins généraux dont l'indice brut est supérieur à 380.

VU la délibération modifiée du Conseil Municipal n° 2011-49 du 31 janvier 2011,

**Article 1** : Comme le prévoit le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires, il est créé au paragraphe II – les bénéficiaires, sous paragraphe II -5 – Les agents de catégorie A de la filière médico- sociale, relevant du cadre d'emploi des infirmiers en soins généraux.

Pour les infirmiers en soins généraux, les IHTS peuvent être versées ou compensées sur demande motivée de la hiérarchie.

Les autres dispositions de la délibération demeurent inchangées.

Les crédits nécessaires à l'application de cette nouvelle modalité s'élèvent à environ 5 000 € pour l'année 2021. Ils sont inscrits à l'article 64-118 qui présentent les disponibilités nécessaires.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** des dispositions qui précèdent concernant la mise à jour de cette délibération **à compter du 01/04/2021**

DL.2021-569 - MISE A JOUR DE LA DELIBERATION N°2011-49 DU 31/01/2011 PORTANT  
NOUVEAU REGIME D'INDEMNISATION DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES A LA VILLE  
D'AIX-EN-PROVENCE-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

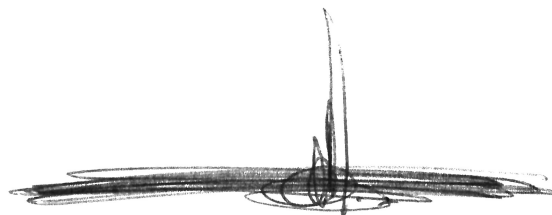
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»